

**Collège Etienne de Flacourt**

Rue REFOTAKA, BP 227  
601- Tuléar Madagascar  
Tél/Fax : + 216 20 94 426 68

## **CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

**03 MARS 2011**

### **PROCES VERBAL**

La séance est ouverte par le Principal à 17h40.

Etaient présents :

Membres : RAKOTONINDRINA Léon (parent), RAJERISON Dieu Donné (parent), PERALY Mansour (élève), CORDENOS Christine (personnel), TURLAN François (personnel), RAFIDISOA Hanitra (personnel), TRIBOUT Didier (administration), GATEAU Séverine (administration), MIMISOA Sahondranirina (administration), RALISON Ludith (administration).

Membres à voix consultative : MELARD Jackie (DAF), ANVARALY Ayoub (Président de l'APE)

Invité : BERNIER Philippe (APEC)

Absent excusé : TSIMAITOARIVO John

L'ordre du jour est le suivant :

Point sur les effectifs

Carte scolaire

DBM 2010

Questions et informations diverses

### En propos liminaires :

Monsieur TURLAN demande à ce que le conseil d'école soit placé avant le conseil d'établissement. Monsieur TRIBOUT répond qu'il a fallu anticiper le conseil d'établissement en raison d'une modification de la carte scolaire avant le 11 mars et en raison de son absence prochaine.

Monsieur TURLAN, au nom du SNUipp, souhaite faire adopter une motion dont les termes suivent :

2/2

« le conseil d'établissement du 03 mars 2011 soutient la demande unanime de moratoire formulée par le collectif Madagascar et réaffirme son attachement à un réseau d'enseignement de qualité ».

Le Principal demande une suspension de séance à l'issue de laquelle il annonce que les membres de l'administration auront liberté de vote.

Un vote est organisé. La motion est adoptée par :

- 8 POUR :
- 1 ABS
- 0 CONTRE
- 1 refus de vote (Principal)

### Point 1 : point sur les effectifs

	EFFECTIFS AU 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010	EFFECTIFS AU 1 <sup>er</sup> MARS 2011	VARIATION
MATERNELLE	73	72	- 1,37 %
PRIMAIRE	169	172	+1,77 %
COLLEGE	145	140	-3.45 %
TOTAL	387	384	-0,77 %

Le Principal commente le tableau ci-dessus en affirmant qu'en dépit de la crise, les effectifs restent quasi stables et qu'il pense avoir atteint un étiage.

Monsieur RAKOTONINDRINA demande si l'AEFE a donné sa réponse quant à l'ouverture de la filière nationale (lycée à programme malgache) au sein de l'établissement.

Le Principal attend une réponse imminente de l'AEFE.

### **Point 2 : carte scolaire**

Transformation d'un poste de résident primaire en poste de résident secondaire.

Monsieur TRIBOUT rappelle que cette mesure avait été adoptée par :

- POUR : 7
- CONTRE : 3
- ABS : 2

**3/3**

lors du CE du 08/10/2010 avec effet au 01/09/2012. La mutation interne probable d'un enseignant du primaire permet donc d'envisager cette mesure par anticipation ce qui évite toute mesure de carte scolaire l'an prochain.

Si l'enseignant susceptible d'être muté n'obtenait finalement satisfaction, la mesure serait nulle et non avenue de fait.

Madame CORDENOS demande si, dans l'hypothèse où le poste de résident primaire serait finalement maintenu, un poste sera fermé puisque le primaire comptera une classe de moins l'an prochain ?

Le Principal lui répond qu'un poste sera fermé et que de toute façon, le départ d'un contrat local est déjà acté.

Il faudra également tenir compte de l'éventualité pour le futur expatrié nommé en septembre d'avoir un conjoint enseignant qui serait prioritaire pour l'attribution d'un poste dans l'établissement.

La mesure est adoptée par :

- POUR : 8
- CONTRE : 0
- ABS : 2

### **Point 3 : D.B.M 2010**

Le Principal rappelle que le CE est amené à se prononcer sur les DBM. Il explique que Les DBM sont nécessaires pour abonder un chapitre ou une ligne déficitaire. 2 cas de figure :

- Passage d'un chapitre à un autre, le C.E doit voter la DBM
- Passage d'une ligne à une autre à l'intérieur d'un même chapitre, le C.E est informé.

N° opération	LIGNES BUDGETAIRES					MONTANT (en MGA)	Pour information	VOTE			
	ENTRANT			SORTANT				POUR	CONTRE	ABS	
	N° ligne	OBJET		N° ligne	OBJET						
1	6271	Abondement ligne frais bancaires		6185	Frais de colloques		6 000 000		10	0	0
2	6683	Charges financières exercice 2009		644311	Salaires ATOS		5 000 000		8	0	2
3	6461	Suppléances ATOS		644311	Salaires ATOS		1 500 000	X			
4	6485	Indemnités fin de service		64521	Charges sociales	1 000 000	4 000 000	X			
				644313	Salaires enseignants	2 500 000					
				644311	Salaires ATOS	500 000					
5	60221	Achat de combustibles internat		6011	Achat de denrées		1 000 000	X			
6	6715	Subvention du consulat					4 411 764	Ouverture de crédit			
7	21818	Subvention sénatoriale					26 315 789	Ouverture de crédit			
8	21118	Equipement terrain sport					7 894 736	Ouverture de crédit	10	0	0
9	6278	Services bancaires (SG)		6271	Services bancaires (titres)		6 000 000	X			
10	60648	Informatique		6185	Frais de colloques		4 500 000		10	0	0
11	6231	Annonces (frais de publication)		6241	Transport / achat		600 000		10	0	0
12	62567	Mission formation continue	1 000 000	62561	Mission APP		1 200 000	X			
	6257	Réception	200 000								
13	6261	Frais postaux	100 000	6283	Formation continue établissement		1 100 000		10	0	0
	6262	Télécommunication	700 000								
	6263	Internet	300 000								
14	62888	Prestations diverses		6283	Formation continue établissement		100 000	X			
15	644313	Rémunérations enseignants	18 000 000	644312	Rémunérations Adm	13 000 000	23 900 000	X			
	644338	Indemnités enseignants	1 500 000	644311	Rémunérations ATOS	600 000					
	644332	Indemnités administration	900 000	64451	HS ATOS	6 500 000					
	64453	Heures sup enseignants	2 500 000	64473	Vacations enseignants	3 800 000					
	64472	Vacations Administration	1 000 000								

N° opération	LIGNES BUDGETAIRES				MONTANT (en MGA)	Pour information POUR	VOTE			
	ENTRANT		SORTANT				POUR	CONTRE	ABS	
	N° ligne	OBJET	N° ligne	OBJET						
16	64521	Charges sociales ATOS		64522	Charges sociales Adm	700 000	X			
17	65811	Exonérations élèves français	2 500 000	65836	Contributions sur frais de scolarité	12 100 000	X			
	65812	Exonérations élèves nationaux	1 300 000							
	65830	HSA	5 100 000							
	6588	Autres charges courantes	3 200 000							
18	666	Pertes au change	57 500 000	6584	Bourses scolaires	58 000 000		10	0	0
	661	Charges d'intérêt	500 000							
19	60221	Achat combustibles		60222	Achats produits d'entretien	50 000	X			
20	6262	Frais télécommunications		61528	Entretien	100 000	X			
21	644332	Indemnités ADM	580 000	64451	HS ATOS	860 000	X			
	64452	HS ADM	280 000							
22	644312	Rémunération ADM		644311	Rémunération ATOS	600 000	X			
23	6037	Variation de stock		6588	Charges diverses gestion courante	9 200 000	X			
24	6752	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		61528	Entretien, réparation	6 500 000		10	0	0
25	68112	Dotations aux amortissements corporels		6584	Bourses scolaires	21 000 000		10	0	0
26	218327	Matériels informatiques acquis		21357	Aménagements, installat° acquis	500 000	X			

#### **Point 4 : point sur les travaux**

Le Principal fait un bilan des travaux réalisés depuis la rentrée septembre 2010 :

- Réfection du bureau du principal
- Réfection de la salle des professeurs
- Peinture du gymnase
- Etanchéité des toitures
- Installation de 5 climatiseurs (DAFM, salles de SVT et de physiques)
- Aménagements des sanitaires de la maternelle
- Aménagement d'une marmothèque
- Mise à niveau de l'équipement informatique :
  - . achat d'onduleurs
  - . achat de postes informatiques
  - . équipement pour le primaire et le collège (ordinateurs portables et vidéoprojecteurs)

D'autres travaux sont prévus pour les mois à venir :

- Elagage des arbres
- Fermeture par un grillage du terrain de sport
- Rénovation des toitures (administration et primaire)
- Mise en sécurité du passage entre le gymnase et le plateau sportif

Madame CORDENOS demande si un préau pourrait être construit sur le terrain de sport. Le Principal lui répond que ces travaux ne sont pas envisagés ni budgétisés pour 2011 mais que des propositions peuvent être formulées pour 2012 et que cette demande devra être soumise au comité de gestion.

Le Principal évoque également l'installation de panneaux solaires pour baisser les factures de JIRAMA ainsi que l'aménagement d'une salle de techno distincte de la salle informatique du secondaire.

## Point 5 : modifications du Règlement Intérieur

717

CAS	SANCTIONS
Élève qui dort en classe ou qui a une attitude irrespectueuse par rapport au travail	Appel des parents par la vie scolaire, l'élève rentre chez lui.
Travail non fait	Retenue de deux heures
Trois retenues	Exclusion temporaire d'une journée
Tricherie	Devoir sanctionné par un 0 à faire signer par les parents
Retard non valable	Pas de reprise de cours pour l'heure entamée. Élève en permanence avec un devoir.
Retard non valable (récidive)	Retenue au collège Convocation des parents au primaire
Absence de signature dans le carnet de liaison	Appel des parents par la vie scolaire

Le Principal explique qu'en dépit de nombreux rappels, il y a encore trop de retards non justifiés ou par des motifs irrecevables. Ces retards perturbent le fonctionnement des classes et ne sont pas admissibles. Il a évoqué la mise en place de pénalités financières pour les parents récidivistes mais cette proposition ne recueille pas une majorité au sein de la communauté scolaire.

En conséquence, cette mesure est rapportée et le conseil approuve à l'unanimité les dispositions ci-avant.

Les retards en maternelle doivent désormais passer par la vie scolaire. Tous les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la classe. Une information en ce sens sera adressée aux familles dans les carnets de correspondance.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

## Point 6 : calendrier scolaire

Le SCAC nous a fait parvenir une proposition de calendrier scolaire pour l'année 2011/12 comportant deux possibilités de journées flottantes.

Madame CORDENOS rappelle que le calendrier a fait l'objet d'une discussion approfondie en CCPL.

Le CE constate que les vacances de toussaint sont courtes alors qu'elles arrivent après une période où les élèves sont très fatigués.

Le CE demande le placement des deux jours flottants les mercredi et jeudi 2 et 3 novembre 2011. Le vendredi 4 novembre 2011 étant assuré par une sortie le vendredi 6 juillet 2012 au lieu du jeudi 5 juillet 2012.

Cette proposition d'aménagement à la marge est soumise au vote.

- POUR : 9
- CONTRE : 1
- ABS : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

**8/8**

Le Président

La Secrétaire de séance

Didier TRIBOUT

Séverine GATEAU